Grégory Allione, euro député, membre de la Commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire (ENVI) – renew europe.
Fatoumata Sissoko et Garance Le Flem

I/ Un parcours : De la sécurité civile à l'Union européenne

En tant que **député européen français du groupe Renew Europe**, je porte une vision exigeante de la gouvernance de l'Union de l'énergie : elle doit tenir ensemble l'ambition climatique, la souveraineté énergétique et la protection des citoyens. Élu en 2024, je siège au sein des **commissions ENVI** (environnement, climat et sécurité alimentaire) **et EMPL** (emploi et affaires sociales) où je défends une gouvernance qui protège les citoyens et les territoires face aux catastrophes climatiques, qui mobilise des financements à la hauteur de nos ambitions et qui garantit une énergie abordable aux ménages, sans jamais renoncer à nos objectifs climatiques pour 2040.

Avant cela, j'ai consacré ma carrière à la **sécurité civile**. Sapeur-pompier de métier, j'ai présidé la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, dirigé l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers puis exercé comme inspecteur général. Ancien responsable des pompiers des Bouches-du-Rhône, j'ai vu de près ce que le dérèglement climatique change pour nos territoires : incendies, sécheresses, inondations, qui frappent d'abord les espaces ruraux et agricoles. Cette expérience de terrain fonde mon engagement pour une **Europe unie, forte et souveraine**.

Sous la bannière de **Renew,** je milite pour une gouvernance de l'énergie ambitieuse, finançable et protectrice laissant aux États la flexibilité de l'appliquer et qui garantit que les citoyens et les territoires restent les premiers protégés face aux catastrophes climatiques.

II/ Pour une gouvernance de l'énergie ambitieuse, finançable et protectrice

Face à ce projet, je défends une position qui s'articule autour de **trois priorités** : des moyens financiers à la hauteur de nos ambitions, la protection des citoyens face aux catastrophes naturelles, et un compromis européen entre ambition climatique et souveraineté énergétique. Elles se déclinent en quatre axes : résilience et prévention des risques, mix décarboné et diversifié, financement et justice sociale, gouvernance exigeante mais souple.

En premier lieu, **la gouvernance ne vaut que par les moyens qui l'accompagnent**. Je souhaite une meilleure articulation entre les PNEC et les instruments de financement européens, afin que chaque État identifie ses besoins d'investissement et les ressources nécessaires. J'accorde une attention particulière aux réseaux et aux interconnexions électriques, à l'électrification de l'industrie et au soutien des territoires les plus vulnérables comme

mentionné dans la proposition de la Commission. Je salue l'ambition de la Commission d'un règlement qui sert de boussole aux États plutôt que de formulaire à remplir allant dans le bon sens. Mais, je réaffirme qu'une ambition ne protège personne tant qu'elle ne se traduit pas en moyens et en garanties concrètes pour les citoyens.

En deuxième lieu, **protéger les populations est devenu une exigence centrale de l'action publique**. Incendies, sécheresses et inondations se multiplient et gagnent en intensité. J'ai vu ce que coûte, en vies comme en euros, un réseau qui tombe pendant un incendie. Cette protection doit se jouer en amont par la prévention, l'anticipation et la réduction rapide de nos émissions. La transition énergétique se doit d'être notre premier levier contre ces catastrophes. Or, je déplore que le projet de la Commission ne dit presque rien de la résilience des infrastructures énergétiques elles-mêmes.

En troisième lieu, **ambition climatique et souveraineté énergétique vont de pair**. L'indépendance de l'Union passe par un mix décarboné et diversifié, qui associe renouvelables et nucléaire, dans le respect du droit de chaque État de choisir son bouquet énergétique (article 194 du TFUE). Enfin, la gouvernance doit rester **exigeante sans être rigide** : un suivi rigoureux des engagements mais sans pénaliser un État frappé par une crise, et sans ajouter de charge administrative aux petites communes.

Ma position dans ce dossier se résume en une phrase : On ne protège bien que ce qu'on a préparé à l'avance. Ma position est donc : **Oui à une gouvernance ambitieuse, finançable et protectrice mais qui laisse aux États la flexibilité de l'appliquer.**

III. Mes recommandations pour un règlement EDAR juste et compétitif

Je salue tout d'abord les mesures proposées par la Commission à travers sa proposition qui démontre une véritable volonté politique d'accélérer la transition énergétique de l'UE. Je tiens cependant à y ajouter quelques recommandations qui me semblent essentielles si l'on veut garantir une transition juste socialement et permettant un maintien de la compétitivité de nos entreprises et la souveraineté énergétique de l'UE.

Je souhaite tout d'abord renforcer la protection civile et la résilience territoriale. Il est important de ne pas faire des PNEC de simples tableaux comptables de décarbonation. Je recommande d'intégrer à **l'article 3, paragraphe 2** un volet obligatoire de cartographie et de chiffrage de la sécurisation des infrastructures énergétiques face aux aléas climatiques extrêmes. En outre, je propose d'ajouter à **l'article 23** un fléchage d'une part des recettes obtenue par la vente des quotas carbone vers l'adaptation des territoires ruraux. Au sujet de **l'article 16** et de la clause de sauvegarde, je considère qu'il est essentiel d'y ajouter les catastrophes climatiques exceptionnelles imposant la réorientation d'urgence de moyens budgétaires vers la protection civile, comme raison justifiant une dérogation de deux ans accordés par la Commission. Enfin, il est important de ne pas pénaliser un État dont un retard est causé par la gestion de crises climatiques territoriales majeures. C'est pour cela que je

propose d'exonérer les Etats dont c'est le cas de la contribution financière obligatoire prévue à **l'article 39, paragraphe 5**.

Pour faire de cette gouvernance de l'union de l'énergie un règlement efficace, il est important de garantir la souveraineté énergétique pour un mix décarboné diversifié. Au sujet des **articles 5** et **7**, je demande le report de la *sunset clause* qui éteint la comptabilisation des 12% d'équivalence nucléaire après 2030 à l'horizon 2040, et son augmentation à hauteur de 20%. Cependant, je considère que cette clause ne devrait être supprimée qu'après une étude apportant une preuve scientifique à la suite d'une étude sur l'impact environnemental réel. Compte tenu des tensions géopolitiques actuelles, je recommande d'avancer la proposition législative pour les réserves stratégiques européennes de combustibles nucléaires à 2027 au lieu de 2030 (**article 19**). Afin de sécuriser les stocks européens et de ne plus dépendre d'un Etat tiers.

La transition énergétique ne peut se faire sans un volet social, accompagnant ménages et petites entreprises à travers ces changements en stimulant l'électrification et garantissant la justice sociale. Pour cela, je propose un plafonnement contraignant du ratio prix électricité/gaz (**article 5**) avec toujours en vue notre objectif européen d'atteindre 46% d'électrification d'ici 2040. Cela permettrait de lever le principal frein à l'électrification des ménages et des entreprises. Je recommande de transformer la trajectoire indicative en un engagement ferme dès 2028 en imposant un plafond de 2,5 pour les ménages et 2 pour les non-résidentiels. Pour lutter contre la précarité énergétique je demande de réserver au moins 20% des investissements des PNEC à cette lutte ainsi qu'aux rénovations thermiques dans les zones rurales vulnérables (**article 3 et 4**). Enfin, il est important de prioriser les interconnexions en accordant une procédure accélérée d'examen des aides d'Etat pour les projets de renforcement des interconnexions transfrontalières ainsi que le raccordement des réseaux agricoles (**article 21 et 28**).

La transition énergétique doit s'ancrer sur une gouvernance exigeante mais aussi pragmatique pour accompagner les Etats sans les pénaliser immédiatement en cas de non-respect d'une règle. En effet, je propose l'ajout d'une médiation obligatoire avant toute sanction à **l'article 39**. De fait, le basculement automatique vers des pénalités financières doit être précédé par une phase de dialogue structuré et d'appui technique renforcé (**article 48**). Enfin, je propose d'alléger la charge administrative des collectivités locales en rendant obligatoire le pré-remplissage des données par la Commission sur la plateforme en ligne ce qui interdira de fait les doublons déclaratifs (**article 13 et 34**).

Je continue à défendre une gouvernance de l'union de l'énergie exigeante et compétitive mais qui ne va pas à l'encontre de la souveraineté étatique et qui n'omet pas un volet social essentiel à la transition énergétique de l'UE. Pour cela, il en va de l'intérêt de tous mes collègues et du miens, de travailler à s'entendre sur ces sujets et de mettre en place un effort commun dirigé vers le bien commun.

